

ÉCHÉANCIER CHAMPIONNATS DE FRANCE VÉTÉRANS 2020

| | Dates | Soit "x" jours avant le national | Choix |
|---|---|----------------------------------|--------------------|
| Ouverture des pré-inscriptions | lundi 20 janvier 2020 | 81 jours | Choix de la CSF |
| SITE DES PRE-INSCRIPTIONS (au chemin suivant) | Sur le site de la FFTT / COMPETITIONS / CHAMPIONNATS DE FRANCE / INSCRIPTIONS / VETERANS / PRE-INSCRIPTIONS | | |
| Date limite réception des résultats régionaux Vétérans | mardi 25 février 2020 | 46 jours | Calendrier fédéral |
| Date limite d'engagement des pré-inscriptions | lundi 2 mars 2020 | 39 jours | Choix de la CSF |
| Convocations aux Championnats de France Vétérans | lundi 9 mars 2020 | 32 jours | Choix de la CSF |
| Date limite réception des engagements Championnats de France Vétérans | lundi 30 mars 2020 | 10 jours | Calendrier fédéral |
| Envoi des listes définitives au juge-arbitre | vendredi 3 avril 2020 | 8 jours | Choix de la CSF |
| Championnats de France Vétérans à SAINT DIE DES VOSGES (88) | 11, 12 et 13 avril 2020 | Jour "J" | Calendrier fédéral |

Extrait des Règlements sportifs

Paris 13 - MB le 10 janvier 2020

VI.105 - Qualification pour l'échelon national

a) Sont qualifiés pour le championnat de France national :

D'office : le Champion du Monde ou d'Europe vétérans de la catégorie concernée de la saison précédente et les anciens champions de France des catégories seniors messieurs et seniors dames ;

b) Pour les autres qualifiés, la participation au championnat régional est obligatoire.

Suite à l'échelon régional, sont qualifiés :

- les deux finalistes par ligue en V1, V2 , V3 et V4 en messieurs
- les deux finalistes par ligue en V1, V2 et V3 dames
- le vainqueur régional en V5 messieurs, en V4 dames et V5 dames

Le reste des qualifiés, dans la limite des places disponibles, est déterminé par une inscription « libre » à la période selon les modalités définies par la commission sportive fédérale sur l'espace dédié, pour chacune des dix catégories, à la fin de la saison écoulée.

c) Les participants ne peuvent évoluer que dans leur catégorie.

**TOUS LES VÉTÉRANS, SOUHAITANT PARTICIPER AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DEVRONT SE PRÉINSCRIRE AVANT LE 2 MARS 2020
POUR CELA IL FAUT, OBLIGATOIREMENT, AVOIR PARTICIPÉ AUX FINALES RÉGIONALES.
LES FINALISTES QUALIFIÉS D'OFFICE DEVRONT ÉGALEMENT SE PRÉINSCRIRE**